16 v RÉGION JEUDI 25 JUIN 2020

VERVIERS

Du personnel de l'administration pour gérer des permanences politiques

Le président du CPAS et un échevin, tous deux **PS. veulent** lancer des permanences organisées par du personnel public.

• Franck DESTREBECQ

e mercredi, un communiqué de presse commun des deux mandataires socialistes Hasan Aydin et Antoine Lukoki en a fait bondir plus d'un, dans le monde politique verviétois. Respectivement président du CPAS et échevin en charge du Plan de cohésion sociale, ils annonquand le déconfinement le permettra, des permanences dites sociales.

« Nous nous sommes rendus (sic) compte au travers de nos activités, qu'à côté des traditionnels freins d'accès vers les institutions ou vers nos bu- ils. reaux respectifs (tels que des difficultés physiques pour se déplacer, la crainte voire la



connaissance du fait que l'aide sociale est un droit), la crise sanitaire que nous avons traversée a accentué les difficultés, les fractures sociales et le désarroi chez les personnes les plus fragilisées », écrivent-

D'où l'initiative « d'organiser des permanences sociales pour les personnes désireuses

cent qu'ils organiseront, ches auprès du CPAS, la mé-l'autre, dans les différents non plus, que ce soit au quartiers de la Ville ».

Bien des permanences politiques

Il s'agit bien de permanences politiques, comme nous l'a confirmé Antoine Lukoki. « C'est pour cela que je n'ai pas voulu que ce soit à du clientélisme (pourdans des locaux du CPAS ni de la Ville, il faut scinder les

siège du PS. Ce sera donc dans des locaux privés, qui restent à trouver et à louer sur les propres deniers des deux mandataires.

Au-delà du risque que ce type de permanences « sociales » ouvre la suspicion quoi, par exemple, ne pas s'adresser aux permanenhonte d'effectuer des démar- d'être reçues par l'un ou par choses. » Ils n'ont pas voulu, ces sociales du CPAS, avec Aydin, mais sans succès. ■

des agents qui sont là pour ça?), il y a un autre aspect qui ne manque pas d'interloquer.

Utilisation de personnel nublic

Ainsi, ces permanences personnelles et politiques sont mises en place par un membre du personnel communal et par un autre du personnel du CPAS. Les personnes désirant s'y inscrire sont en effet invitées à prendre contact avec ces agents publics, via leur numéro de téléphone ou leur adresse électronique à l'administration, lesquels sont d'ailleurs détaillés dans le communiqué de presse envoyé par le secrétaire d'Hasan Aydin, pas un secrétaire privé mais au sein de l'institution sociale. Comme un parfum de « détournement de personnel public »? C'est ainsi que le considèrent d'autres élus, dont certains, dans la majorité, ont accepté de donner leur point de vue (lire cidessous).

Par ailleurs nous avons tenté de contacter Hasan

« Légal ? », « clientélisme », « détournement »

Réactions, diplomatiques (mais plus que dubitatives) ou outrées, de trois autres échevins.

Alexandre Loffet (PS), président de la fédération du PS et échevin de tutelle du CPAS : « Je suis très étonné par les mélanges : ce travail devrait être fait par des travailleurs sociaux et il y a utilisation des coordonnées du personnel administratif. On m'a toujours dit de ne pas utiliser les moyens de l'administration à des fins personnelles. »

Maxime Degey, échevin, chef de file du MR au collège communal et ancien président de CPAS : « On est en faveur de toute initiative qui peut permettre d'aider les personnes en situation précaire. Cela peut & partir d'une bonne intention mais il faut faire attention à ne pas tomber dans les déri ves du passé et d'utilisation de moyens publics à des fins de clientélisme. Déjà, utiliser des coordonnées de l'administration, est-ce légal? Et je ne vois pas comment un président de CPAS peut faire



Freddy Breuwer (MR) ne mâche pas ses mots.

l'analyse d'un dossier comme le fait une assistante sociale. Il va falloir nous

donner des explications, ce jeudi au collège communal. Et on ne sera pas les seuls à en demander. »

Freddy Breuwer, échevin MR et lui aussi ancien président de CPAS : « Tout ça est inacceptable! Dire qu'on va (enfin) dans les quartiers? Le CPAS a des antennes décentralisées. Et c'est de la confusion des genres. Je n'ai jamais vu ça! Un président de CPAS n'a pas à intervenir en faveur d'un demandeur d'aide ou d'un dossier; et même s'il ne le fait pas, ces permanences laisseront croire aux personnes demandeuses qu'il le fait.

C'est du clientélisme! L'octroi des aides est régi par des règles légales et des procédures, avec des dossiers analysés par des travailleurs sociaux puis présentés au CSSS, le Comité spécial du service social. Et employer du personnel de l'administration pour organiser des permanences politiques, comme échevin ou président de CPAS, est ni plus ni moins que du détournement de moyens publics! Et dire que le prochain conseil communal, lundi, est appelé à voter un point sur une charte éthique des manda-Fr. D. taires... » ■